



**Le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports  
La Ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques**

- VU le code général de la fonction publique ;  
VU le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;  
VU le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;  
VU l'arrêté du 25 octobre 2022 relatif aux taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports, des jeux Olympiques et Paralympiques,

**ARRETEMENT**

Article 1<sup>er</sup> – Les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2022 :

Domaine du sport :

Eric SYLVESTRI  
Bruno GAJER  
Michel ROUBELET  
Jérôme DAVAL  
Jean MINIER  
Jean-Nicolas BARELIER  
Ludovic ROYE  
Jacky AVRIL  
Alex CORNU  
Gilles MULLER  
Christine GOSSE  
Monique AMIAUD  
Fanny DELAVAL  
Corinne RIBAULT

Domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

Eric RUTAULT  
Emmanuelle FAURE  
Stéphane BOMBRUN  
Charlotte CHELLE.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **3 0 NOV. 2022**

P / les ministres et par délégation,

**LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GÉSTION DES CARRIÈRES**

  
Vincent GOUDET